



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 62047

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le taux de TVA applicable à la restauration traditionnelle. Depuis le 4 juin 2002, la France a sollicité de la Commission européenne l'application de la TVA à taux réduit pour le secteur de l'hôtellerie et de la restauration. Depuis cette date, plusieurs étapes ont été franchies sur lesquelles les professionnels de l'hôtellerie et de la restauration n'ont pas l'information utile. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser l'état d'avancement de ce dossier.

Texte de la réponse

Le Gouvernement attache la plus grande importance à ce que les restaurateurs puissent bénéficier du taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). La proposition de directive relative au champ d'application des taux réduits, qui a été présentée par la Commission le 23 juillet 2003 et qui prévoit notamment la faculté d'appliquer le taux réduit à ce secteur d'activité, a constitué une étape importante dans la réalisation de cet objectif. De la même manière, le soutien de l'Allemagne pour une application de cette mesure à compter du 1er janvier 2006 est également de nature à favoriser une issue positive dans ce dossier. Pour autant, l'accord unanime des États membres de l'Union européenne, indispensable en matière fiscale, n'a pu encore être obtenu sur cette proposition. Cela étant, de nouvelles perspectives encourageantes apparaissent. La présidence luxembourgeoise a en effet fait savoir que la négociation sur les taux réduits constituait un dossier prioritaire qu'elle souhaitait voir aboutir pour 2006. À cette fin, elle a choisi d'organiser des rencontres bilatérales avec les États membres qui sont opposés à toute extension de l'annexe H de la 6e directive et ceux qui, comme la France, ont formulé des demandes particulières d'extension de cette annexe. Bien évidemment, le Gouvernement mettra en oeuvre tous les moyens afin d'obtenir, dans ce cadre, un ralliement de ses partenaires à sa position eu égard à l'effet positif escompté d'une telle mesure sur l'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62047

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2005, page 3411

Réponse publiée le : 3 mai 2005, page 4609